

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION dans le secondaire est ouverte



Les parents sont invités à faire connaître leur choix d'école dès ce lundi en Fédération Wallonie-Bruxelles.

► C'est ce lundi que débute en Fédération Wallonie-Bruxelles la traditionnelle procédure d'inscription en première année d'enseignement secondaire, que plus de 50 000 élèves rejoindront en septembre prochain.

Les parents concernés ont reçu ces dernières semaines le formulaire unique d'inscription (FUI) à cet effet. Ils ont jusqu'au 1^{er} mars pour le déposer dans l'école de leur premier choix. Durant ces trois semaines, la chronologie des dépôts n'a aucune importance. Un formulaire déposé dès ce 11 février ne sera donc pas avantagé par rapport à un autre remis le 1^{er} mars. Sur ce formulaire, les parents sont invités à indiquer leur première préférence d'école pour la rentrée 2019, ainsi que leurs choix suivants si l'école convoitée devait être complète. Ils peuvent y indiquer jusqu'à dix écoles de leur choix.

NOUVEAUTÉ cette année : seul le 1^{er} choix doit obligatoirement figurer sur le FUI déposé. Les choix subsidiaires peuvent, eux, être encodés (et ainsi modifiés plus facilement jusqu'au 1^{er} mars) via une application spécialement développée par l'administration de l'enseignement. Cette application leur permettra aussi de suivre l'évolution en ligne de leur position en liste

d'attente. Ils devraient aussi obtenir par ce biais une réponse plus rapide de la Commission inter réseaux des inscriptions (CIRI). Au terme de cette période de trois semaines, un classement des demandes sera réalisé pour les écoles où les demandes d'inscription sont supérieures à 102 % du nombre de places disponibles.

L'attribution des places dans les écoles les plus convoitées est réalisée sur base d'une série de critères, géographiques notamment, tels que la distance domicile-école, la distance entre l'école convoitée et l'école primaire fréquentée, etc.

Les écoles sont de leur côté tenues de réserver un quota de places au profit d'élèves moins favorisés, dits à "indice socio-économique faible" (ISEF). Introduite en 2010, cette procédure d'inscription a permis d'objectiver pour tous la procédure, mais non sans écueil. L'an dernier, le nombre

d'enfants n'ayant pas trouvé de place dans l'établissement de leur choix - les "sans école", comme ils ont été rebaptisés - n'avait jamais été aussi important.

Pour la rentrée prochaine, la situation devrait être toutefois moins tendue. Quatre nouvelles écoles secondaires ouvriront en effet leurs portes à Bruxelles (Evere, Anderlecht, Forest et Haren), ce qui devrait permettre de faire diminuer la tension liée à la démographie, particulièrement forte dans la capitale.

LES MODALITÉS actuelles pour la procédure d'inscription sont depuis des années au centre des critiques des associations de parents, mais aucun consensus politique ne s'est jamais dégagé au cours de la législature qui s'achève pour la modifier. Il y a un an, devant les divergences persistantes entre PS et CDH sur la question, le gouvernement avait finalement décidé de renvoyer la patate chaude au Parlement. Mais à quelques mois des élections, et faute de consensus entre partis, personne ne s'est hasardé à rouvrir un dossier aussi sensible.

□ Infos : www.inscription.cfwb.be

Plus de
50 000 élèves
rejoindront le
secondaire en
septembre
prochain.